



## Comité d'Entreprise : où en sommes-nous ?

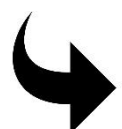
*Le comité d'entreprise de la RATP fonctionne depuis des années grâce à l'ensemble des CSE qui reverse par le biais de l'entreprise, la subvention des Activités Sociales et Culturelles (ASC) calculée sur la masse salariale, au Comité d'entreprise. Cette notion de solidarité a permis la mise en commun des moyens et la constitution d'un patrimoine immobilier, qui pouvait à l'époque avoir du sens.*

*Le 16 janvier 2022, la gestion pluraliste (FO Groupe RATP, UNSA Groupe RATP et CFE-CGC Groupe RATP) a hérité d'une gestion économique dont les charges élevées pèsent chaque année sur les activités offertes aux salariés de l'EPIC. En effet, le coût direct et indirect du patrimoine acquis depuis 1947 et les frais de fonctionnement du Comité d'Entreprise engagent chaque année 55% de la subvention des ASC.*

### **Pourquoi la mise en arrêt des activités du Comité d'Entreprise ?**

La gestion pluraliste a pris la décision de suspendre la mise à disposition des Activités Sociales et Culturelles pour plusieurs raisons :

- Bien que les subventions des autres CSE ont été versées le 16 janvier, l'entreprise n'a toujours pas à ce jour reversé au CSE 2 et 13 les 24 millions (calculés sur la masse salariale) de subvention pour les ASC.
- Le CSEC a demandé au CSE 2 et 13 de clarifier sans délai leur intention quant à leur reversement au comité d'entreprise.
- En réponse, le CSE 2 a pris le parti pour des raisons politiques propres à leur instance, de ne pas déléguer cette année la gestion des Activités Sociales et Culturelles dans les mêmes conditions que les années précédentes et a donc proposé une convention à la carte avec des activités sans frais de fonctionnement.



## **Comment en sommes-nous arrivés là ?**

Nous supposons que l'ouverture à la concurrence du réseau de surface et le devenir des agents de RDS dans notre comité d'entreprise sont une source d'inquiétude placée au premier rang des préoccupations des élus de cette BU.

Dans son courrier, le CSE 2 évoque une volonté de préserver les intérêts des salariés de RDS aujourd'hui et après 2025, ce qu'en tant que syndicaliste nous pouvons comprendre.

Une anticipation trop tardive pendant ces dernières années avec les conséquences de l'ouverture à la concurrence, amène à des décisions que nous allons devoir prendre dans l'urgence. L'état de vétusté des centres de vacances et globalement du patrimoine du CE illustre parfaitement cet état de fait.

## **Comment sortir de cette situation ?**

Dans ces conditions, juridiquement la gestion pluraliste ne peut pas refuser l'accès du comité d'entreprise à un salarié de l'EPIC et si nous ouvrons ou acceptons dans l'état la proposition de convention du CSE 2, elle se ferait au détriment de la subvention allouée aux autres salariés de l'EPIC, ce qui n'est pas possible légalement et que plus est, nous refusons totalement.

Conscient que le rôle d'un syndicat n'est pas de faire porter les choix politiques sur le dos des salariés mais de défendre l'intérêt de tous les collègues RATP, nous essayons de trouver une sortie de crise qui soit légale et surtout humaine et bienveillante pour les salariés de l'EPIC et ceux du Comité d'Entreprise.

Dans l'attente d'une solution viable, la gestion pluraliste a pris la décision de rouvrir partiellement les activités dont les frais sont déjà engagés et les choix des colonies de vacances, afin de ne pas pénaliser les enfants d'agents.

FO Groupe RATP  
Laurent DJEBALI

UNSA Groupe RATP  
Arole LAMASSE

CFE-CGC Groupe RATP  
Fabien RENAUD

